

JEUDI 23 FEVRIER 2023

à 18 h 30

A la salle du Mouzon à Auch

Étaient présents : AUTIE Jean-Marc, BALAS Max, BARAZS Olivier, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BONNET Éric, BOURDALLÈ Annie, BREIL Roger, DUCOMBS Patrick, FANTON Patrick, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, PENSIVY Bernard, SALLES Céline.

Excusés ou absents : BAYLAC Michel, DELIGNIERES Patrick, DUPUY Jean-Marc, MERCIER Pascal et RIVIÈRE François.

Est nommé secrétaire de séance FANTON Patrick.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 décembre 2022

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 15 décembre 2022 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Les décisions suivantes ont été prises par délégation :

- Téléphonie mobile abonnement SFR d'un montant mensuel HT de 5 €
- Maintenance annuelle solution dématérialisation pour le service ADS PETR du Pays d'Auch d'un montant HT 1800 €

3. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Suite aux démissions de Franck MONTAUGE, en date du 20 janvier 2023 et d'Olivier SOUARD en date du 16 février 2023, représentants la communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne au sein du PETR, il convient d'installer les délégués désignés lors du conseil communautaire du 16 février. Il s'agit de :

- Bernard PENSIVY
- Philippe LAFFORGUE

La présidente présente donc la nouvelle composition du comité syndical du PETR du Pays d'Auch présentée dans le tableau ci-dessous :

Communautés de communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Astarac Arros en Gascogne	BOURDALLÈ Annie	DAUJAN Christian
	DUCOMBS Patrick	DOZ Jean-François
	SALLES Présidente Céline	LE MAO Jean-Marc
Cœur d'Astarac en Gascogne	FANTON Patrick 2 ^{ème} Vice-président	ARENOU Jean-Loup
	LARRIEU Muriel	FORMENT Guy
	ORTHOLAN Jean-Jacques	RAFFIN Michel
Grand Cœur Gascogne Auch de	AUTIÈ Jean-Marc	BARON Philippe
	BAYLAC Michel	BAUDOIS Sylviane
	BIAUTE Philippe	BELMONTE Julien
	BLAY Jean-Michel	BOURDIL Claude
	DELIGNIÈRES Patrick	DESBONS Marie-Pierre
	DUPUY Jean-Marc	FALCO Jean
	LAPRÈBENDE Christian	LACROIX Gérard
	MELLO Bénédicte 4 ^{ème} Vice-présidente	LAFFORGUE Philippe
	MERCIER Pascal 3 ^{ème} Vice-président	OLIVEIRA SANTOS Rui
PENSIVY Bernard	QUESNEL Joël	
Val de Gers	BALAS Max	CASTEX Marc
	BARASZ Olivier	EXILARD Isabelle
	BONNET Éric	LALANNE Philippe
	BREIL 5 ^{ème} Vice-président Roger	SARKISSIAN Didier
	RIVIÈRE 1 ^{ER} Vice-président François	SORIANO Michel

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces nouvelles désignations.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La présidente indique que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36) :

- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif
- Le Débat d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'un rapport faisant le point sur :
 - Les grandes orientations budgétaires de la collectivité,
 - Les évolutions (et évaluations) à moyen terme des dépenses et recettes (prospective) par grandes fonctions
 -

Elle présente donc les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023.

1 – les dépenses

- **Typologie des dépenses du Syndicat** : Essentiellement des dépenses de fonctionnement (personnel et gestion courante) liées au statut du syndicat.
- **Les engagements pluriannuels envisagés** :

Du fait de ses missions (études et ingénierie auprès des collectivités), le syndicat n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement.

La gestion de la dette

Le syndicat n'est engagé dans aucun emprunt.

- **Présentation de la structure, évolution de ses dépenses de personnel**
 - 3 agents : une directrice (cat B) à temps complet + un animateur/gestionnaire LEADER (catégorie B) à temps plein + un chargé de mission mobilité/transition énergétique à temps plein (cat A) + un secrétariat polyvalent (cat C) à temps plein.
 - 3 agents instructeurs (cat B) à temps plein pour le service d'instruction ADS

Politique sociale du PETR :

La durée annuelle légale de travail est de 1607 h. Le personnel bénéficie de diverses mesures sociales qui répondent aux obligations légales ou adoptées par le syndicat mixte :

- Les 29 septembre 2017 et 29 janvier 2018 pour le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Le 28 mars 2018 pour des prestations sociales apportées par le Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Depuis le 10 décembre 2019 pour l'adhésion au groupement social de la ville d'Auch, de Grand Auch Cœur de Gascogne et du CIAS
- Le 27 septembre 2021 : mise en application des dispositions de la loi 2019-828 du 06 août 2019 relative aux 1607 heures : temps de travail hebdomadaire fixé à 36H30 dans laquelle est englobée la journée de solidarité et 9 jours de réduction de temps de travail (ARTT) pour un temps complet
- Le 27 septembre 2021 : attribution de titres restaurant d'une valeur faciale de 4€ avec une participation employeur de 50% (soit un coût de 2€ pour l'employeur et 2€ pour l'agent). L'attribution s'effectue au prorata des jours travaillés, le nombre de titres est établi à 20 titres par mois pour un temps complet
- Le 27 septembre 2021 : attribution d'une participation financière au risque santé par le biais d'une participation employeur auprès d'une mutuelle labellisée de 21,15€/brut/mois/agent
- Le 15 décembre 2022 : mise en place du télétravail ponctuel volontaire à raison d'une journée hebdomadaire.

2 - Les recettes : elles sont constituées de deux ressources :

- **Les contributions des EPCI membres du syndicat**
 - Pour le fonctionnement du PETR (1.50 €/habitant)
 - Pour le service d'instruction ADS (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) dont les dépenses de ce service sont compensées par les EPCI à raison de 50% au prorata de la population et 50% selon le nombre des actes d'urbanisme enregistrés.

- **Les subventions de la Région et de l'Union Européenne pour l'ingénierie**
- Région : pour les dépenses de personnel de l'équipe administrative assurant la mission d'ingénierie du PETR (hors service d'instruction ADS).
- UE : chargée de mission programme LEADER
- ADEME : chargé de mission mobilité/transition énergétique

BUDGET PETR DOB 2023					
DOB 23/02/2023					
ORIENTATIONS DOB (23/02/2023)					
DEPENSES			RECETTES		
Chap 11	Charges courantes	14 000 €	Chap 74	Région	43 000 €
Chap 12	Personnel	175 180 €		Cotis° PETR (1,50 €/hbt)	100 000 €
Chap 65 et 67	autres charges	15 000 €		UE	16 000 €
Chap 21	matériel mobilier	1 000 €		ADEME	20 000 €
				reprise des résultats 2019 (pour équilibre)	26 180 €
TOTAL		205 180 €	TOTAL		205 180 €

DEPENSES			RECETTES	
Chap 11	charges courantes	15 500 €	Val de Gers	54 478 €
chap 12	Personnel	119 700 €	Cœur d'Astarac en Gascogne	40 088 €
Chap 21	Immobilisations	1 200 €	Astarac Arros en Gascogne	41 834 €
Total		136 400 €	Total	136 400 €

Le Comité Syndical a pris acte des informations qui lui ont été données sur le fonctionnement de la structure (Art.107 loi NOTRe) et a débattu des orientations budgétaires pour 2023.

5. DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES

L'Assemblée des Territoires, instance de concertation sur l'action territoriale, a été mise en place par la Région en 2016. Par courrier du 20 janvier 2023, La Région Occitanie indique que cette instance évolue dans sa composition et son fonctionnement. Le PETR est donc sollicité afin de désigner de nouveaux représentants au sein de cette instance de la manière suivante :

	Elu.e.s	Représentant.e.s du CODEV
Assemblée des Territoires	2 élu.e.s (1 homme/1 femme)	2 (1 homme/ 1 femme)

Pour rappel, les membres précédents de l'Assemblée des Territoires étaient les suivants :

TITULAIRES :

Céline SALLES
Bénédicte MELLO
Pascal MERCIER
François RIVIERE

SUPPLEANTS

Annie BOURDALLE
Muriel LARRIEU
Michel BAYLAC
Roger BREIL

Après avoir sollicité des candidatures, il est proposé les membres suivants :

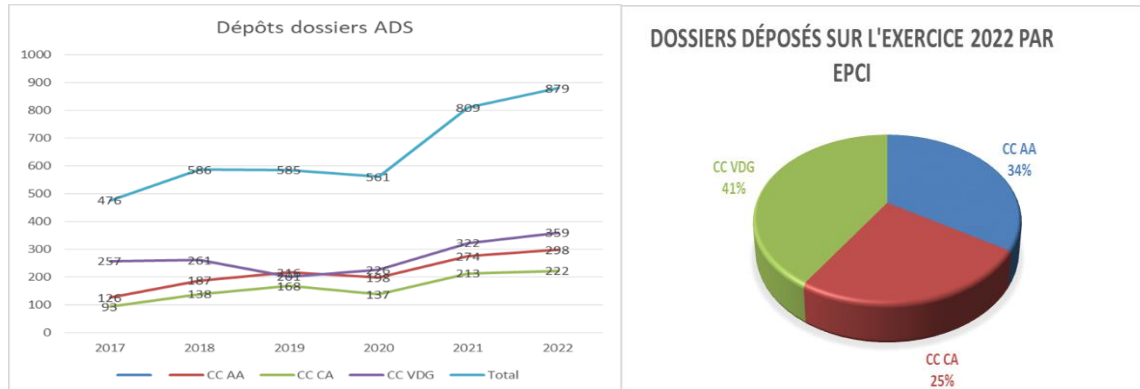
	Elu.e.s	Représentant.e.s du CODEV
Assemblée des Territoires	- Céline SALLES - François RIVIERE	- Bénédicte MELLO -

Les membres du Comité Syndical accepte, à l'unanimité, la proposition des membres ci-dessus.

6. PRESENTATION BILAN ADS 2022

La Présidente indique que l'équipe du service ADS est au complet depuis le 1^{er} novembre 2022 (soit 3 ETP) et présente le bilan de l'activité sur l'année 2022.

Le nombre de dossiers traité en 2022 est en augmentation par rapport à 2021 (879 dossiers bruts contre 809) et le service a instruit plus de 3900 dossiers depuis sa création au 1^{er} janvier 2018 pour 77 communes membres sur les 3 EPCI de l'Astarac.



Le bilan financier de l'activité du service sur l'année 2022 et les régularisations éventuelles seront présentées et soumises au vote lors de la présentation du BP 2023.

7. DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA REGION OCCITANIE 2023

La Région Occitanie a mis en place, depuis 2015, un dispositif d'aide à l'ingénierie des PÉTR pour l'animation des contrats territoriaux, dont peut bénéficier le PÉTR du Pays d'Auch. Cette aide est calculée sur la masse salariale (charges comprises).

Coût total PÉTR (salaires chargés + divers)	Subvention Europe (FEADER/LEADER)	Subvention Région	Subvention Etat (ADEME)	Total aides	Autofinancement
171 199 €	39 581 €	44 393 €	30 000 €	113 974 € (67%)	57 225 €

Par ailleurs, la présidente indique que dans le cadre de l'aide préparatoire LEADER versée aux structures porteuses de GAL sur la programmation 2023-2027, une rallonge de 4100€ peut être attribuée par la Région au titre de l'ingénierie des territoires.

Ainsi, le Conseil Syndical décide de solliciter une subvention à la Région Occitanie de 44 393 € au titre de soutien à l'ingénierie 2023 du PÉTR du Pays d'Auch et de solliciter une rallonge de 4100€ d'aide régionale dans le cadre de l'aide préparatoire LEADER 2023-2027.

8. INFORMATIONS DIVERSES

La présidente signale que 2 membres de l'équipe du PÉTR sont en partance pour de nouveaux horizons professionnels. Le PÉTR est donc en cours de recrutement de chargés de mission pour assurer le fonctionnement des dispositifs contractuels.

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 19h45

La Présidente,

Céline SALLES